



... mais elle « n'impacte pas » le passage au Sepa, selon Valtech Axelboss

L'objectif du Sepa repose sur « l'optimisation des flux de trésorerie », a affirmé la consultante Cecilia Simion, lors la conférence *Normes Sepa*, organisée par Valtech Axelboss, le 16 décembre 2008. « 2009 est une année importante pour le Sepa car elle marque l'avènement du débit-crédit en France et des cartes cobrandées, lesquelles offrent de nombreuses possibilités aux nouvelles sociétés de paiement ». Aussi, il « facilite les opérations transfrontalières ». Comment ? Via trois instruments. D'abord, le SCT (Sepa Credit Transfert). Mis en place en janvier 2008, il a vocation à « remplacer le virement actuel ». « Actuellement, les banques françaises répondent à l'obligation de savoir traiter mais elles continuent d'émettre sous l'ancien format », a expliqué Cecilia Simion. Le SDD (Sepa Direct Debit), constitue le prélèvement Sepa en mode CMD (Credit Mandate Flow). « Il devait être mis en place fin 2008 mais son adoption a été retardée à 2009-2010 en raison de certaines polémiques liées au mandat unique », a affirmé Jean-Frédéric Chardon, directeur associé de Valtech Axelboss. Ce n'est pas le cas du SCF (Sepa Cards Framework). Son adoption a été « facilitée par la création de standards européens, notamment la norme EMV ». Elle sera renforcée, courant 2009, par le cobranding.



**Jean-Frédéric Charbon,
Valtech Axelboss**

« Les cartes domestiques disparaîtront ou seront acceptées dans toute l'Europe », a déclaré Cecilia Simion. C'est sans compter sur la permanence des « schémas » nationaux dans certains pays de l'Union Européenne, tels que l'Italie avec PagoBancomat et le Portugal avec Multibanco. Interrogée par *Banque Hebdo* sur ce sujet, Cecilia Simion a affirmé que « le Sepa est vécu, par les établissements financiers, non pas comme une contrainte, mais comme une opportunité ». Il favorise l'émergence de nouveaux acteurs, les sociétés de paiement, « ouvrant » ainsi la concurrence. Ces derniers peuvent émerger de différents secteurs : grande distribution, opérateurs de téléphonie mobile, ou même compagnies pétrolières, et leur pénétration sur le marché « sera favorisée par les innovations ». Aussi, si crise il y a, elle « n'impacte en rien » l'évolution vers un marché des paiements harmonisé car, comme l'a affirmé Cecilia Simion, « le Sepa n'est pas né hier. Il n'est pas sorti de la tête d'un directeur de banque. Il est le fruit d'une réflexion qui remonte à de nombreuses années et représente une évolution naturelle de l'UE, tout comme a pu l'être la monnaie unique ».